

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 décembre 2021

Date de Convocation

3 décembre 2021

Date d’Affichage

3 décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

L’AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 10 décembre à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance **ordinaire** sous la présidence de **Mr Alain SEIGNEUR, Maire**

Etaient présents :

En présentiel : Sylvain BERTHON, Gaëlle DIZENGREMEL, Stéphanie GAHREN VARIN, Olivier ISSALY, Thierry LEFEVRE, Laurent LIEVAL, Colette MAVIER, Marie RODRIGUES, Didier ROGER, Olivier ROUXEL, Alain SEIGNEUR, Caroline VERGNE.
Cécile DISPAU en visioconférence via blastream.com
Luc BATAILLE donne pouvoir à Marie RODRIGUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie RODRIGUES a été élue secrétaire.

APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2021.
Le compte rendu est approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

Séance sans public et retransmission en visioconférence

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L.2121-18, qui prévoit que le conseil municipal peut siéger à huis clos si une demande est formulée en ce sens par le maire ou par trois conseillers municipaux. Le conseil statue sur cette proposition sans débat à la majorité des membres présents ou représentés ;

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et publiée au journal officiel le 11 novembre 2021,

Considérant qu’aux fins de lutter contre la propagation de l’épidémie de Covid-19 et que pour assurer la tenue du conseil municipal du 10 décembre 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire demande la réunion sans public avec retransmission en visioconférence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de tenir la séance du conseil municipal du vendredi 10 décembre 2021 sans public avec retransmission en visioconférence.

Autorisation donnée au Maire d'ouvrir les crédits d'investissement pour l'année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612-1,

Vu l'instruction relative à la M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**,

Autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, section Dépenses d'Investissement : chapitre 20 et 21 de l'exercice budgétaire 2021 (BP 2021 – RAR 2020)

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022		
Chapitre	BP	25%
20	5000 €	1250 €
21	286 753 €	71 688,25 €
TOTAL	291 753 €	72 938, 25 €

Prise en charge des abonnements téléphoniques – année 2022

CONSIDERANT la possibilité pour la commune d'allouer aux habitants des allocations téléphoniques :

- aux personnes d'au moins 65 ans et/ou handicapées, et non imposables sur le revenu
- aux personnes majeures non hébergées dont le quotient familial est inférieur à 801 € calculée selon la délibération 2020/12/13.

Après avoir entendu Monsieur Alain SEIGNEUR, Maire, au sujet de ces dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité des membres présents et représentés**,

DONNE SON ACCORD pour la prise en charge des frais d'abonnement et de communications téléphoniques jusqu'à un plafond de 25 € par mois répondant aux critères cités ci-dessus et qui en font la demande accompagnée des documents listés dans la délibération 2020/12/13.

DIT que la somme est prévue au Budget, imputation 6713.

Allocation énergie

CONSIDERANT la possibilité pour la commune d'offrir aux habitants une allocation pour consommation d'énergie :

- aux personnes d'au moins 65 ans et/ou handicapées, et non imposables sur le revenu
- aux personnes majeures non hébergées dont le quotient familial est inférieur à 801 € calculée selon la délibération 2020/12/13.

CONSIDERANT que le montant de l'aide financière avait été fixé pour l'hiver 2020/2021 à 500 €.

Après avoir entendu Monsieur Alain SEIGNEUR, Maire, au sujet de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité, des membres présents et représentés**,

DONNE SON ACCORD pour appliquer une allocation énergie aux personnes, répondant aux critères cités ci-dessus et qui en font la demande accompagnée des documents listés dans la délibération 2020/12/13.

PROPOSE d'en maintenir le montant à 500 € pour la saison hivernale 2021/2022.

DIT que la somme sera prévue au Budget, imputation 6713.

Colis de Noël

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES AVOIR ENTENDU Monsieur Alain SEIGNEUR, Maire, au sujet de ce dossier.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **l'unanimité, des membres présents et représentés,**

DONNE SON ACCORD pour prendre en charge les colis de Noël 2021 pour les habitants de la commune de plus de 70 ans,

DIT que la somme est prévue au Budget, imputation 6232.

Programme Départemental 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie. Demande de notification de la subvention en faveur de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 26 juin 2020 adoptant un nouveau programme Départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

CONSIDERANT l'annexe N° 1 du programme susvisé spécifiant que le plafond de travaux pour la commune de Choisel est fixé à 344 241,30 euros hors taxes, avec un taux de subvention de :

70 % et que le montant maximum de la subvention sera de 240 969 euros.

VU la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 4 septembre 2021 attribuant une subvention de 60 583 € pour la première tranche des travaux,

CONSIDERANT qu'il convient de continuer la deuxième tranche des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

DEMANDE la notification de la subvention de la deuxième tranche du programme à savoir 155 746,00 euros soit 70 % pour un montant de travaux de 222 494,29 euros Hors Taxes.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité sur les voiries communales pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme et s'engage à fournir les fiches d'identification desdits travaux.

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge en investissement.

Monsieur le Maire précise que des réunions sont prévues avec les riverains, voie par voie.

Demande de subvention au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR)

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une aide financière du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre de la prévention des inondations par les eaux de ruissellements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE une subvention au taux maximal du Parc Naturel Régional au titre de l'aide R7.1 diagnostic ruissellement, plan de gestion des eaux par sous-bassin prioritaire pour un montant de 1120 € soit 80 % du montant total prévisionnel de dépense de 1400 € HT pour le bornage contradictoire du chemin de Bonnelles et la parcelle cadastrée ZC130.

S'ENGAGE à financer les dépenses restant à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Tarifs Concessions Cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2014 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière de Choisel,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2000 décidant la création d'un colombarium dans le cimetière de Choisel,

CONSIDERANT qu'il convient de réviser les tarifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote les nouveaux tarifs pour le cimetière,

CONCESSIONS (2 m²)

Concession 15 ans	250 euros
Concession 30 ans	600 euros
Concessions 50 ans	1 200 euros
Réduction de corps par sépulture	300 euros

CONCESSIONS COLUMBARIUM

Concession 10 ans	600 euros
Concession 20 ans	1 200 euros
Concession 30 ans	1 800 euros

Ces tarifs seront également appliqués en cas de renouvellement.

Caveau provisoire
maximum

mise à disposition gratuite 3 mois

200 euros par mois supplémentaire

Convention – budget participatif écologie « les enfants au cœur de la biodiversité »

Vu le courrier d'avis positif d'une notification d'attribution de la subvention au titre du budget participatif écologie « les enfants au cœur de la biodiversité » par la Région Ile-de-France d'un montant de 2244 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région et toutes pièces y afférentes.

Précise que la somme est prévue au budget communal.

Convention– budget participatif écologie – « Choisel ne manque pas d'air ! »

Vu le courrier d'avis positif d'une notification d'attribution de la subvention au titre du budget participatif écologie « Choisel ne manque pas d'air ! » par la Région Ile-de-France d'un montant de 2823 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région et toutes pièces y afférentes.

Précise que la somme est prévue au budget communal.

Convention avec l'association Les Fugaces Le Lieu

Le Lieu est une structure culturelle œuvrant à l'échelle du territoire du Sud-Yvelines. Le Lieu propose à des communes de partager ses valeurs, en participant à :

- impulser un mouvement de développement artistique et culturel, dans une dynamique de partenariat et de solidarité entre acteurs du territoire du Sud-Yvelines.
- faire évoluer les pratiques culturelles d'un territoire encore peu pourvu de structures culturelles vers une plus grande ouverture.
- valoriser un territoire rural, pluriel, patrimonial, paysan et forestier.
- soutenir des équipes artistiques et plus globalement la création de spectacles vivants en s'engageant comme commune complice du Lieu.

Au travers d'un partenariat défini dans le parcours « Comme Une Création » proposé par Le Lieu, la commune de Choisel et Le Lieu travaillent ensemble pour inventer et développer une vie artistique et culturelle de proximité répondant aux enjeux de la ruralité. Le parcours « Comme Une Création » se développe sur deux années : 2021-2022 & 2022-2023. La deuxième année de partenariat fera l'objet d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Les Fugaces Le Lieu et toutes pièces y afférentes.

Précise que la somme sera prévue au budget communal.

Avenant n°1 portant prolongation de la Convention 2019-061 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

Vu le projet d'avenant n°1 portant prolongation de la Convention 2019-061 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales avec le CIG,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 portant prolongation de la convention 2019-061 avec le CIG relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales et toutes pièces y afférentes.

Précise que la somme sera prévue au budget communal.

Présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères (SICTOM)

Considérant que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activité du SICTOM de la région de Rambouillet et du compte Administratif 2020.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du SICTOM de la Région de Rambouillet.

Indique que ce rapport est tenu à la disposition du public, consultable en mairie et transmissible en version numérique.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que les boîtes à livres subventionnées en partie par la Région et l'association Valentin RIBET, ont été livrées et installées dans les arrêts de bus de chaque hameau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire
Alain SEIGNEUR



La secrétaire de séance
Marie RODRIGUES